

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 6 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, VIALARD JL, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : FONT F (pouvoir à BOULHOL M), GUICHARD P (pouvoir à CARCELES P), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), D'AVERSA M (pouvoir à BARRIER JA)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 060-2022

Objet : Subvention exceptionnelle au club municipal des retraités

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association du club municipal des retraités d'un montant de 146.21 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Alloue à l'association du club municipal des retraités une subvention exceptionnelle d'un montant de 146.21 €
- S'engage à inscrire au budget communal 2022 les crédits nécessaires au mandatement de la dépenses

Publié sur le site de la Commune
le 9/09/2022 - B GOUY Secrétaire générale

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifiée conforme

Farnay, le 7 septembre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

